

8 janvier 2010

## LA FNIM DEMANDE QUE LA TAXE H1N1 SOIT REVUE A LA BAISSSE ET CLAIREMENT SEPARÉE DE LA CONTRIBUTION CMU

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Faisant suite aux annonces du Ministère de la Santé et des Sports, la FNIM entend faire entendre sa voix et se mobilise pour obtenir une baisse de la taxe H1N1 et sa différenciation par rapport à la contribution CMU.

Le taux de contribution des complémentaires santé a été calculé selon le "coût global des vaccins en vue de la campagne de vaccination".

Compte tenu de la résiliation des contrats pour 50 millions de doses - le Ministère de la Santé et des Sports espérant ainsi faire « une économie de 350 millions d'euros » - et de la revente d'une autre partie des doses, la FNIM demande que le taux de contribution des mutuelles soit revu à la baisse dans un esprit d'équité et insiste pour que cette taxe H1N1 soit clairement séparée de la contribution CMU.

La FNIM rappelle que les mutuelles devraient être totalement exonérées de cette taxe, la grippe H1N1 relevant de la solidarité nationale, son coût devant être supporté par l'ensemble des français, et donc par l'impôt.

### A propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

La FNIM en bref :

Plus d'1,5 million de personnes protégées

Une cotisation unique : 1,24 euro seulement par chef de famille

Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

